



**AVIS**

**CONSEIL GENERAL**

Réuni en séance le 30 septembre 2015, en présence de 32 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte à l'unanimité la Convention Commune de Bagnes – Bourgeoisie
2. Il accepte par 30 voix pour et 1 abstention les statuts de l'Association Bagnes-Vollèges pour la scolarité obligatoire
3. Il accepte par 23 voix pour, 5 contre et 3 abstention le projet de Maison Verte

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 3 novembre 2015

Fait à Bagnes, le 2 octobre 2015

Le Conseil Général